

DÉCISIONS DU MAIRE DU 13 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le treize mai à dix heures, le Maire de CHAVANOD, ayant reçu délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n°D-2014-79 du Conseil Municipal du 22 septembre 2014 modifiée, a rendu les présentes décisions.

LISTE DES DÉCISIONS :

DEC-2019-47 – Avenant n°3 au marché d'assurances pour 2017-2021 en matière de dommages aux biens et risques annexes

DEC-2019-48 – Demande de subvention à l'État (DSIL 2019) pour les travaux de rénovation et d'isolation des menuiseries extérieures de la salle polyvalente

Décision	DEC-2019-47	AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'ASSURANCES POUR 2017-2021 EN MATIÈRE DE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES			
Session du	2 ^o TRIMESTRE 2019	1 ^o TOUR DE SCRUTIN			
Séance du	13 MAI 2019	Majorité absolue : -	<u>POUR :</u> -	<u>CONTRE :</u> -	<u>ABSTENTIONS :</u> -
			A(ont) voté contre :		
			S'est (se sont) abstenu(e)(s) :		
Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après			- publication du	14 mai 2019	
			- et transmission pour contrôle de sa légalité le	14 mai 2019	

LE MAIRE DE CHAVANOD, par délégation du Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des assurances

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°2014-79 du Conseil Municipal du 22 septembre 2014 modifiée, portant délégation de diverses compétences du Conseil Municipal au Maire pour la mandature 2014-2020,

VU la décision du Maire n°DEC-2016-138 prise par délégation du Conseil Municipal du 7 novembre 2016 modifiée, portant marché d'assurances pour 2017-2021,

VU la délibération n°D-2017-61 du Conseil Municipal du 24 avril 2017 modifiée, portant travaux de construction d'une nouvelle mairie, d'une nouvelle bibliothèque, d'un auditorium et d'aménagement d'une place publique au futur chef-lieu au sein de la ZAC du Crêt d'Esty,

VU la délibération n°D-2019-26 du Conseil Municipal du 8 avril 2019, portant budget 2019,

VU la police d'assurance des dommages aux biens et risques annexes 2017-2021 du 30 novembre 2016, souscrite auprès de GROUPAMA,

VU le projet d'avenant n°3,

DÉCIDE

ART. 1^o : Il est décidé d'inclure dans la police d'assurance souscrite aux termes de la délibération n°DEC-2016-138 susvisée et couvrant les dommages aux biens et risques annexes, le matériel scénographique de l'auditorium « L'Esty ».

ART. 2 : L'avenant n°3 au contrat d'assurance des dommages aux biens et risques annexes du 30 novembre 2016 susvisé est approuvé.

Monsieur le Maire est autorisé à le signer avec la société GROUPAMA, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

ART. 3 : La délibération n°DEC-2016-138 susvisée est modifiée en conséquence.

ART. 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Décision	DEC-2019-48	DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DSIL 2019) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'ISOLATION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE LA SALLE POLYVALENTE			
Session du	2° TRIMESTRE 2019	1° TOUR DE SCRUTIN			
Séance du	13 MAI 2019	Majorité absolue : -	POUR : -	CONTRE : -	ABSTENTIONS : -
		A(ont) voté contre :			
		S'est (se sont) abstenu(e)(s) :			
Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après		- publication du	14 mai 2019	- et transmission pour contrôle de sa légalité le	14 mai 2019

LE MAIRE DE CHAVANOD, par délégation du Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la propriété des personnes publiques,
VU le code de la commande publique,
VU la délibération n°2014-79 du Conseil Municipal du 22 septembre 2014, modifiée, portant délégation de diverses compétences du Conseil Municipal au Maire pour la mandature 2014-2020,
VU la décision du Maire n°DEC-2016-107 prise par délégation du Conseil Municipal du 11 août 2016, portant diagnostic énergétique de la Salle polyvalente,
VU la délibération n°D-2019-26 du Conseil Municipal du 8 avril 2019, portant budget 2019,

DÉCIDE

ART. 1° : Il est confirmé la décision de rénover et de renforcer l'isolation de l'ensemble des menuiseries extérieures de la Salle Polyvalente, pour un coût total estimé à ce jour à la somme de trois cent mille euros (300.000,- €) entendue hors taxe, tel qu'il découle de la délibération n°D-2019-26 susvisée.

ART. 2 : Le plan de financement de la présente opération est arrêté comme suit, savoir :

Dépenses :	Travaux :	300.000 €
TOTAL : 300.000 € HT		
Recettes :	Subvention espérée de l'Etat :	90.000 €
	Autofinancement :	210.000 €
TOTAL : 300.000 € HT		

ART. 3 : Il est sollicité à cette fin une subvention de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2019.

ART. 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

AU REGISTRE SUIT LA SIGNATURE
